

Règlement de la Foulée des rois 2025

Article 1 : Organisation

La Foulée des Rois est une course en nocturne organisé par France Alzheimer Meurthe et Moselle. L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire d'inscription sur le site de Chronopro, par mail à l'adresse contact54@francealzheimer.org ou par téléphone au 06 62 34 63 59.

Article 2 : Date, horaires et parcours

La Foulée des rois se tiendra le 4 janvier 2025 à Pulnoy sur un parcours en milieu urbain et en forêt.

Composée de plusieurs épreuves dont le départ est donné au Centre socio culturel de Pulnoy.

Marche Nordique, départ 16h, courses des enfants de 17h30 à 17h40, course des as à 18h (11km5) ainsi que la populaire (5km)

Le retrait des **dossards** se fera au Centre socio culturel de Pulnoy, 2 rue du Golf 54425 à partir de 14h. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Plan de Prévention Santé et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux courses de la Foulée des Rois n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une **licence sportive** FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- d'un **Plan de Prévention Santé datant de moins de trois mois.**
-

3-2 : Catégories d'âge

La Foulée des rois est accessible aux coureurs nés en 2008 et avant

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée [sur place ou à joindre au formulaire d'inscription].

Article 4 : Mode d'inscription

Les **inscriptions** se font en ligne sur le site internet chronopro.net et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste [lien vers la liste des inscrits mise à jour]. Les participant pourront s'inscrire sur place à partir de 14h

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 12€ via le site et 14€ sur place

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son PPS.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera imprimé sur chaque dossard.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les **organiseurs** ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de [*nom de la compagnie*] pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur de l'évènement de running** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

La société Chronopro assurera le chronométrage au moyen de puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement.

Article 8 : Récompenses

Les premiers des différentes l'épreuve recevront une coupe.

L'auteur d'un record sur l'épreuve bénéficiera d'une prime de [100€].

Les résultats de la course seront disponibles sur le site de la manifestation.

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant avec un retrait de deux euros, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.